

# Info Taxe au sac

Mise en place de la taxe au sac généralisé.

Le transfert de compétences en matière de gestion des déchets ménagers a été accepté par 20 communes et refusé par 3.

Conformément aux statuts du SIDP (syndicat intercommunal du district de Porrentruy), cette nouvelle pratique entrera en vigueur au 1er janvier 2011 et sera applicable à 22 communes du district.

Pour La Baroche, avec un système de ramassage de ses déchets urbains différent (conteneurs semi-enterrés - Molok), le système de la taxe au sac généralisée s'appliquera dès 2012, ceci conformément aux principes retenus dans le processus de mise en place du projet.

Quelles sont les implications en découlant :

- Jour de ramassage : identique, excepté pour Coeuve avancé au mardi.

Taxe au volume :

- Nouveaux sacs officiels régionaux SIDP

Vu le transfert de compétences en matière de gestion financière cela implique que dès le 1er janvier 2011, seuls les sacs régionaux officiels SIDP seront ramassés.

Les nouveaux sacs ne doivent pas être déposés lors des tournées de 2010 et les anciens sacs ne seront plus ramassés en 2011.

Prix identique pour les 22 communes :

- Rouleaux de 10 pièces :
  - 17L : Fr. 11.-
  - 35L : Fr. 21.50
  - 60L : Fr. 38.50
- Rouleaux de 5 pièces :
  - 110L : Fr. 36.50

Taxe au poids :

- Pour les propriétaires de conteneurs 800L (uniquement), ces derniers pourront être équipés de puces permettant leur pesage, impliquant, dès lors l'abandon du système de bride.
  - Prix : Fr. 400/to plus Fr. 1.50/levée.